

Label HCS des produits non testés sur animaux : quid de la loi européenne ?

Depuis le 11 mars 2013, il est non seulement interdit de tester en Europe des produits cosmétiques (et/ou leurs ingrédients) sur des animaux, mais il est également illégal de commercialiser sur le territoire de l'UE des cosmétiques qui auraient fait l'objet d'expérimentations sur animaux ailleurs dans le monde. Cependant, tant que l'interdiction des tests sur animaux pour produits cosmétiques n'est pas une mesure planétaire, le label HCS (Humane Cosmetics Standard), reconnaissable par son logo en forme de lapin, reste la seule garantie pour le consommateur souhaitant soutenir les marques réellement attentives à l'éthique.

En effet, l'interdiction entrée pleinement en application en 2013 ne concerne que le territoire de l'UE, et ne peut empêcher la conduite d'expériences dans d'autres régions (tant que les produits testés ne sont pas vendus chez nous). Par contre, le label HCS offre une certification mondiale : nous ne l'attribuons qu'aux marques qui s'engagent pleinement contre les tests sur animaux, peu importe où elles fabriquent et vendent leurs produits.

Par ailleurs, plusieurs zones d'ombre persistent dans le Règlement européen sur les cosmétiques, et un éclaircissement de la part de la Commission reste nécessaire. Le concept d'ingrédient pour produit cosmétique doit encore être clairement défini, la portée de l'interdiction n'est pas certaine (porte-t-elle par exemple sur des tests d'ordre environnemental ?), et on ne sait pas non plus si des ingrédients testés sur des animaux pour d'autres exigences (par exemple sous le Règlement REACH) peuvent être utilisés en cosmétologie. Dans l'attente d'une clarification, il est malheureusement possible que des marques qui n'ont pas reçu la certification HCS cherchent à utiliser des ingrédients testés sur des animaux dans certaines circonstances.

Devant ces insuffisances et ces questions, le consommateur soucieux du respect des animaux a donc tout intérêt à continuer de se fier à la liste des marques cosmétiques certifiées par le label HCS, qui offre la meilleure garantie existante sur l'absence d'expérimentation animale. Le label HCS est attribué par la Coalition internationale pour mettre fin à l'expérimentation animale (ECEAE), dont GAIA est le représentant belge.
Plus d'infos : www.GoCrueltyFree.org